

## Prime départementale aux apprentis de première année du second degré

### Objectifs

Aider chaque jeune entrant en première année d'apprentissage et préparant un diplôme de l'enseignement secondaire à acquérir l'équipement nécessaire à sa formation.

### Bénéficiaires

Elèves de familles domiciliées en Côte-d'Or qui effectuent leur première année d'apprentissage au sein d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et préparant un diplôme de l'enseignement secondaire.

### Cadre de référence

- Délibération du 26 juin 2017
- Règlement d'intervention applicable aux aides départementales adopté par le Conseil Départemental de décembre 2016,
- Guide des Aides du Conseil Départemental adopté par délibération du Conseil Départemental de décembre 2017 consultable sur le site <http://www.cotedor.fr/cms/guide-des-aides>.

### Nature de l'aide

L'aide se présente sous la forme d'une prime forfaitaire.

### Modalités de calcul et conditions d'attribution de la prime

Le montant de la prime, fixé par délibération du Conseil Départemental, s'élève à 144 € pour l'année scolaire 2017-2018.

## Procédure

Le dossier peut être téléchargé sur le site du Conseil Départemental (en cliquant sur le lien :

<http://www.cotedor.fr/cms/page5981.html> ou retiré auprès des établissements de Côte-d'Or et retourné à :

**Monsieur le Président du Conseil Départemental**

**53 bis rue de la Préfecture**

**BP 1601**

**21035 DIJON CEDEX**

## Constitution du dossier

Le dossier établi par le représentant légal ou l'intéressé majeur doit être transmis au Conseil Départemental et accompagné :

- du certificat de scolarité ou d'une attestation du CFA,
- d'un relevé d'identité bancaire du représentant légal ou de l'apprenti majeur,
- du contrat d'apprentissage signé entre l'apprenti, l'employeur et le CFA (imprimé CERFA).

Les dossiers sont à retourner avant le **30 novembre** de chaque année.

## Modalités de paiement

La prime est versée, en une seule fois pour l'année scolaire, directement au représentant légal si le bénéficiaire est mineur, à l'intéressé s'il est majeur.

## Renseignements

Conseil Départemental de la Côte-d'Or  
Hôtel du Département  
Pôle Solidarités  
Mission Aide au Pilotage  
Cellule Comptabilité  
53 bis rue de la Préfecture  
Bp 1601  
21035 DIJON CEDEX